

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS
SARL de Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIGNE

13 Avenue Paul Martin
04000 DIGNE LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2019

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière – PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE DIGNE
27 Avenue de la Roche
BP 22
04310 PEYRUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monseigneur,
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de DIGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président en collaboration avec votre trésorier et votre Econome Diocésain le 10 juillet 2020 sur la base des éléments à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid – 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la mention en page 11 bis de l'annexe sur l'absence de conséquences dans les présents comptes annuels de la crise sanitaire Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note de l'annexe « règles et méthodes comptables » qui précise les dispositions du plan comptable général appliquées :

- Pour l'établissement des présents comptes annuels
- Pour la comptabilisation des offrandes de messes
- Pour le traitement des collectes affectées au projet d'investissement du Bartéu
- Et sur le principe de non valorisation des œuvres d'art retenu pour l'établissement des présents comptes annuels

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières,
- Le traitement comptable des créances avec des parties liées
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Digne dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

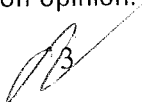
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie



significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS
Le 13 juillet 2020
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SARL FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques ...	8 945	7 798	1 147	1 627
Fonds Commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	426 086		426 086	426 086
Constructions	4 556 664	3 090 497	1 466 167	1 396 193
Installations tech., matériels, outillage	230 422	163 976	66 446	39 856
Autres	336 221	271 286	64 935	69 384
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	870 340		870 340	267 178
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participation				
Titres immo. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	84		84	
Prêts	35 983		35 983	28 353
Autres	2 760		2 760	500
Total	6 467 506	3 533 557	2 933 949	2 229 178
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 373		4 373	5 023
Avances & acomptes versés sur command				
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				672
Autres	82 697		82 697	67 157
Valeurs mobilières de placement	537 621		537 621	729 045
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 380 439		3 380 439	3 663 590
Charges constatées d'avance (3)	27 168		27 168	27 584
Total	4 032 298		4 032 298	4 493 071
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL ACTIF	10 499 804	3 533 557	6 966 247	6 722 249
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels



	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	3 804 067	2 092 220
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	72 025	203 921
Report à nouveau	-111 004	-19 548
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	619 830	-77 838
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
apports		
legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		1 579 951
résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme		
- Provisions réglementées		
- Autres		
Total	4 384 917	3 778 705
PROVISIONS		
Provisions pour risques	164 940	250 216
Provisions pour charges		
Total	164 940	250 216
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	135 284	747 598
Total	135 284	747 598
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 857	45 398
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 105 033	1 069 207
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 012	28 267
Dettes fiscales et sociales	82 945	67 251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	216 951	
Autres dettes	802 028	726 122
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	7 278	9 485
Total	2 281 105	1 945 731
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	6 966 247	6 722 249
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	625	454
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2019	%	du 01/01/2018	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2019	PE	au 31/12/2018	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :						
Ventes de marchandises	214 451	11,27	188 419	9,59	26 032	13,82
Production vendue (biens et services)	188 863	9,93	213 228	10,85	-24 366	-11,43
Montant net du chiffre d'affaires	403 313	21,20	401 647	20,43	1 666	0,41
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	2 212	0,12	6 095	0,31	-3 883	-63,71
Reprises sur dép, amort, prov, transfert	145 246	7,63	57 500	2,93	87 747	152,60
Cotisations						
Autres produits	1 352 088	71,06	1 500 445	76,33	-148 357	-9,89
Total	1 902 859	100,00	1 965 687	100,00	-62 827	-3,20
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :						
Achats de marchandises	76 443	4,02	66 710	3,39	9 733	14,59
Variation des stocks						
Achats de matière pre. et autres approv						
Variation des stocks						
Autres achats et charges externes	1 015 877	53,39	937 436	47,69	78 441	8,37
Impôts, taxes et versements assimilés	66 996	3,52	72 004	3,66	-5 008	-6,95
Salaires et traitements	618 318	32,49	648 963	33,01	-30 645	-4,72
Charges sociales	71 080	3,74	92 692	4,72	-21 611	-23,32
Dotations aux amort. et aux prov.						
- Sur immobilisations : dot. aux amort.	162 107	8,52	192 788	9,81	-30 681	-15,91
- Sur immobilisations : dot. aux dép.						
- Sur actif circulant : dot. aux dép.						
- pour risques et charges : dot. aux prov						
Subventions accordées par l'associatio	2 213	0,12	295	0,02	1 918	650,04
Autres charges	16 811	0,88	15 916	0,81	895	5,62
Total	2 029 846	106,67	2 026 804	103,11	3 042	0,15
Résultat d'exploitation	-126 986	-6,67	-61 117	-3,11	-65 869	-107,77
Quote-parts de résultat sur op. en commun						
Excédent ou déficit transféré						
Déficit ou excédent transféré						
Produits financiers						
De participation	79	0,00	78	0,00	1	1,74
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	17 682	0,93	53 377	2,72	-35 695	-66,87
Reprises sur prov. et dép. transf de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P						
Total	17 761	0,93	53 454	2,72	-35 693	-66,77
Charges financières						
Dotations aux amort. et dép. et prov						
Intérêts et charges assimilées	1 550	0,08	1 793	0,09	-243	-13,56
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	1 550	0,08	1 793	0,09	-243	-13,56
Résultat financier	16 211	0,85	51 661	2,63	-35 450	-68,62
Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs						
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs						
(3) Dont produits concernant les entités liées.						
(4) Dont intérêts concernant les entités liées.						

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du au	01/01/2019 31/12/2019	% PE	du au	01/01/2018 31/12/2018	% PE	Var. en val. annuelle	
							en euros	%
RESULTAT COURANT		-110 776	-5,82		-9 456	-0,48	-101 319	#####
PRODUITS EXCEPTIONNELS :								
Sur opérations de gestion		6 745	0,35		20 507	1,04	-13 762	-67,11
Sur opérations en capital		251 864	13,24		1 088 293	55,36	-836 429	-76,86
Reprises prov.et dép. et transf de c		45 546	2,39		928 671	47,24	-883 125	-95,10
Total		304 155	15,98		2 037 472	103,65	-1 733 317	-85,07
CHARGES EXCEPTIONNELLES :								
Sur opérations de gestion		27 267	1,43		77 190	3,93	-49 923	-64,67
Sur opérations en capital		1 101	0,06		1 729 554	87,99	-1 728 452	-99,94
Dotations aux amort.et dép. et aux prov		136 102	7,15		134 542	6,84	1 560	1,16
Total		164 471	8,64		1 941 286	98,76	-1 776 815	-91,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL		139 684	7,34		96 186	4,89	43 498	45,22
Participation des salariés aux résultats								
Impôts sur les bénéfices		21 392	1,12		3 664	0,19	17 728	483,81
SOLDE INTERMEDIAIRE		7 516	0,40		83 065	4,23	-75 549	-90,95
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		790 846	41,56				790 846	#####
Engagements à réaliser sur des ressources affectées		178 533	9,38		160 904	8,19	17 629	10,96
TOTAL DES PRODUITS		3 015 622			4 056 613		-1 040 991	-25,66
TOTAL DES CHARGES		2 395 792			4 134 451		-1 738 659	-42,05
EXCEDENT OU DEFICIT		619 830	32,57		-77 838	-3,96	697 668	896,30
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES								
Produits								
Bénévolat								
Prestations en nature								
Dons en nature								
Total								
CHARGES								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens et services								
Personnel bénévole								
Total								